



ADF Académie des formations

**3 rue De La Tournelle
93410 VAUJOURS**

<https://www.centre-secufer.fr>

Programme Formation SECUFER RISQUES FERROVIAIRES E-LEARNING

Le décret n°2017-694 du 2 mai 2017, connu sous le nom de décret "SECUFER", impose une formation à la sécurité pour tous les travailleurs intervenant sur les infrastructures ferroviaires et les systèmes de transport guidé. Ce décret vise à garantir la protection des employés intervenant dans ces environnements à haut risque.

Pour répondre à cette obligation, ADF propose un module de formation en ligne complet, conçu pour transmettre les règles de sécurité essentielles à respecter lors de l'accès et des déplacements sur les emprises ferroviaires.

Ce programme couvre différents aspects : l'identification des risques potentiels, la reconnaissance des équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires, et les procédures à suivre pour minimiser les dangers.

Chaque chapitre théorique est suivi d'une évaluation d'auto-vérification pour permettre aux apprenants de s'assurer qu'ils ont bien assimilé les notions enseignées.

En plus de la formation en ligne, une formation pratique sur le terrain est indispensable. Cette partie pratique, organisée par l'employeur, comprend plusieurs éléments :

- 1. **Visites de sites** :** Ces visites permettent aux employés de se familiariser avec les différents types d'environnements ferroviaires et les dangers qui leur sont spécifiques.
- 2. **Exercices d'observation** :** Les salariés observent des situations réelles pour apprendre à reconnaître les comportements à risques et les mesures de sécurité en place.
- 3. **Mises en situation** :** Ces exercices pratiques permettent aux employés de se confronter à des scénarios concrets afin de développer leur réactivité et leur capacité à appliquer les règles de sécurité.

L'employeur doit s'assurer que les salariés connaissent non seulement les règles générales de sécurité, mais également les particularités locales des sites sur lesquels ils interviennent. Cette connaissance des spécificités locales est essentielle pour une prévention efficace des risques.

Le module en ligne est divisé en plusieurs chapitres théoriques couvrant les différentes thématiques de la sécurité ferroviaire, chacun comprenant des évaluations pour vérifier l'acquisition des connaissances par les apprenants.

Les évaluations d'auto-vérification permettent aux salariés de suivre leur progression et d'identifier les domaines nécessitant un approfondissement.

Durée : 7.00 heures

Profils des apprenants :

Tout salarié ayant à se déplacer dans les entreprises ferroviaires



ACADEMIE DES FORMATIONS

ADF Académie des formations

**3 rue De La Tournelle
93410 VAUJOURS**

**Email :
contactadf3@gmail.com**

Tel : 09 70 70 29 40

Programme Formation RISQUES FERROVIAIRES E-LEARNING

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Au terme de cette formation, le stagiaire sera en mesure de :

- Connaître et appliquer les principales règles de sécurité pour prévenir les risques de collision.
- Comprendre et respecter les consignes essentielles de sécurité afin d'éviter les risques électriques.
- Réagir de manière appropriée en cas d'anomalies (telles qu'une caténaire tombée sur les rails, etc.).

PRÉ-REQUIS

Pour accéder au module, l'apprenant doit :

- Disposer d'un ordinateur ou d'une tablette avec une connexion Internet.
- Utiliser un navigateur web
- Posséder une adresse e-mail professionnelle.
- Il est recommandé de prévoir suffisamment de temps et de s'assurer d'un environnement calme pour suivre le module.

PROGRAMME :

- Introduction
- Obligation des travailleurs
- Autorisation d'accès aux emprises
- Consigne des particularités locales
- Zone dangereuse
- Distance minimale de visibilité compatible

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

À l'issue du module de formation, une évaluation est réalisée. Le contrôle des connaissances s'effectue sous la forme d'un questionnaire à choix multiples (QCM).

- Un score minimum de 62 % est requis pour obtenir un certificat de réussite.
- L'apprenant dispose de tentatives illimitées pour réussir l'évaluation.

Chaque apprenant est inscrit individuellement. Après avoir conclu un contrat avec le conseiller ADF, un lien est envoyé à l'apprenant pour accéder à son espace de formation sécurisé.

Le module est accessible pendant une période de 30 jours calendaires, durant laquelle l'apprenant peut progresser à son propre rythme à travers les chapitres et l'évaluation. Le test théorique peut être tenté autant de fois que possible pendant la période de 30 jours.

En cas de deuxième échec ou si la formation n'est pas terminée dans les 30 jours, l'apprenant devra se réinscrire. Une nouvelle demande doit alors être soumise auprès d'ADF.

Les identifiants de connexion fournis à l'apprenant sont strictement personnels et confidentiels. Il est important de ne pas les partager avec des tiers. Toute utilisation non autorisée peut entraîner la suspension ou la résiliation de l'accès au module de formation.

Durée : 7.00 heures

Profils des apprenants :

Tout salarié ayant à se déplacer dans les entreprises ferroviaires